

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	De l'utilité d'un comité d'experts auprès du Conseil de sécurité pour le suivi de la prolifération des ADM <i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i>
Union européenne..3	L'IGGS (<i>International Group on Global Security</i>) avait publié en septembre 2007, sous l'égide conjointe du Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP) et du CESIM, un rapport d'étude sur la problématique du non-respect (<i>non compliance</i>) des traités de maîtrise des armements et de non-prolifération.
PAYS.....4	L'une des recommandations présentées en conclusion de ce travail était celle de la création, auprès du Conseil de sécurité et sous son autorité directe, d'un Comité d'experts permanent qui aurait pour mandat de rendre un avis consultatif impartial et respecté, parce que techniquement étayé, sur toute suspicion de violation par un Etat de ses engagements internationaux dans le domaine des ADM.
Nucléaire.....4	Bien entendu, la décision politique ultime en la matière, s'agissant en particulier de mesures correctives ou de sanctions internationales, doit continuer d'appartenir au seul Conseil. Mais avant que celui-ci ne soit amené à statuer formellement sur un problème de non-respect, le Comité d'experts serait chargé d'un travail préparatoire de nature à renforcer la légitimité des décisions attendues et à rassembler le soutien le plus large de tous les Etats, y compris au niveau du Conseil lui-même. Il s'appuierait pour ce faire sur le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et sur les Conseils exécutifs des organisations internationales des principaux traités de non-prolifération et de désarmement (CIAC, TICE, futur Cut-off), dont il renforcerait ainsi le poids politique.
Biologique.....5	Un tel organe offrirait l'avantage d'introduire plus de progressivité et de flexibilité dans la gestion des crises de prolifération, et contribuerait à réduire ou à éliminer les impasses politiques, ainsi qu'à rendre réversibles les situations critiques.
Chimique.....5	Il est intéressant de noter que la même recommandation vient d'être faite récemment dans un article publié dans le numéro de novembre-décembre 2010 du <i>Bulletin of the Atomic Scientists</i> (Robert Kelley, <i>Burma nuclear program highlights the need for a standing UN technical body</i>). A partir d'une analyse de la prolifération nucléaire et balistique birmane, l'auteur insiste sur le besoin pressant d'un suivi intégré, que seul pourrait mener un organisme technique pluridisciplinaire des Nations unies. Une telle instance devrait être dotée d'un mandat dépassant celui des organisations internationales de vérification existantes, telles que l'AIEA et la CIAC, tout en valorisant pleinement leurs compétences et leur action. Elle intégrerait également le domaine balistique, dans lequel il n'existe, comme chacun le sait, aucun organisme de contrôle. Elle fournirait des analyses indépendantes, en travaillant sur l'ensemble des données émanant de sources ouvertes, et en s'appuyant également de la manière la plus large sur l'expertise des Etats dans le domaine des ADM et de leurs vecteurs. L'auteur aborde également la question de la structure d'un tel organe, qui comporterait une dizaine d'experts permanents appuyés par une administration de taille raisonnable, et qui consulterait en tant que de besoin un cercle d'experts externes, fournis par les Etats, dans toutes les disciplines scientifiques et techniques requises.
Vecteurs.....5	Cette proposition mérite d'être examinée avec la plus grande attention. L'auteur ne précise pas, cependant, où devrait être placée une telle structure dans le système des Nations unies. Redisons donc que, selon les conclusions de l'IGGS, elle devrait être placée sous l'autorité directe du Conseil de sécurité, de manière à bénéficier d'une autorité technique et d'une visibilité suffisantes. Ajoutons qu'à notre sens elle devrait être sollicitée par le seul Conseil, de manière à renforcer à la fois l'autorité et l'efficacité de celui-ci dans la gestion des crises de prolifération présentes, et peut-être à venir.
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANEEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

47^e Conférence de Munich sur la sécurité

La Conférence de Munich sur la sécurité a été initiée en 1962. Elle est présidée depuis 2008 par l'ambassadeur allemand Wolfgang Ischinger. Ce forum annuel, qui a réuni du 4 au 6 février dernier environ 350 leaders et observateurs mondiaux, s'est peu à peu imposé comme le « Davos de la politique de sécurité ». A ce titre, il donne le pouls de la réflexion sur les principaux défis de nature stratégique, dont la prolifération des ADM. Cela étant, la sécurité transatlantique, l'impact de la crise économique mondiale sur la sécurité et l'actualité des crises politiques en Tunisie et en Égypte ont occupé le devant de la scène à Munich cette année, avec les questions de cyber sécurité.

Cet ordre du jour illustre à sa manière le relatif retrait des questions de non-prolifération de l'agenda international de la sécurité cette année. L'on se souvient que la 46^e Conférence de Munich avait été marquée par un fort sentiment d'impatience consécutif aux nombreuses promesses formulées dans diverses tribunes en 2009. L'entrée en vigueur du Traité New START (voir article en page 4) et le succès perçu de la dernière Conférence d'examen du TNP en mai 2010 ont visiblement relâché l'impatience de la communauté internationale sur ces questions, même si W. Ischinger a tenu à rappeler les efforts qu'il reste à fournir pour progresser vers l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Les quelques succès diplomatiques de l'année passée ne sauraient pourtant faire oublier un certain nombre de réalités stratégiques moins encourageantes, au premier titre desquelles figurent les crises de prolifération nucléaire en cours, le blocage des travaux à la Conférence du désarmement (voir article ci-contre), ou encore l'accroissement et/ou la modernisation des arsenaux de certains Etats possesseurs de l'arme nucléaire.

Dans son discours d'ouverture, Herman Van Rompuy pour l'UE a choisi d'insister à ce titre sur l'implication de l'Union dans le traitement des crises de prolifération iranienne et nord-coréenne, à l'instar de la chancelière allemande Angela Merkel. Le Président du Conseil européen a également indiqué que l'UE est le principal contributeur financier aux efforts de renforcement de la sécurité nucléaire mondiale. Le choix d'un renforcement des sanctions économiques européennes à l'encontre de l'Iran en juin dernier a été réaffirmé. Mais aller plus loin dans ce sens, si besoin était, n'a pas fait l'unanimité à Munich, ce qui mérite aussi d'être signalé. Le ministre des affaires étrangères turc, comme le vice-premier ministre russe Sergei Ivanov, l'ont affirmé sans nuance, ce dernier estimant ainsi : « *neither stronger sanctions nor the threat of or, more than that, the use of force can be considered as an effective tool.* »

<http://www.securityconference.de/Home.4.0.html?L=1>

Non-reprise des travaux à la CD

La Conférence du désarmement a entamé la première partie de sa session 2011 au Palais des Nations à Genève, mardi 25 janvier, sous présidence du Canada (ambassadeur Marius Grinius). L'ordre du jour annuel a immédiatement été adopté, mais il n'a pas été possible d'adopter un programme de travail. L'ambassadeur Grinius a ainsi fait part de ses consultations préalables, notant que plusieurs Etats n'accepteraient pas de programme de travail sans lancement de négociations sur un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (FMCT), alors qu'un Etat n'accepterait pas de programme de travail incluant le lancement de telles négociations. Sans surprise donc, les travaux de la CD seront à nouveau bloqués cette année, ce que le Pakistan a confirmé dès la première réunion.



Crédit photo : www.iaea.org

L'argumentaire pakistanais n'a pas évolué sur le fond. Associés à la supériorité conventionnelle de l'outil de défense indien, les investissements réalisés en matière de défense antimissile par New Delhi, l'amélioration technologique de ses systèmes d'armes nucléaires et l'ouverture du marché indien à la fourniture d'uranium d'origine étrangère depuis l'exemption du pays des directives du NSG en 2008 renforcent la perception pakistanaise d'un déséquilibre stratégique installé entre les deux pays. Dans ce contexte, l'accroissement de son arsenal nucléaire est perçu par le Pakistan comme une nécessité, ce que viennent corroborer les nouvelles estimations qui en sont faites dans la littérature ouverte (voir article en page 4). Des fuites diplomatiques révélées par *The Guardian* évoquent également une volonté de se doter d'un arsenal non stratégique propre à être utilisé sur le champ de bataille dans le scénario d'un conflit ouvert sur deux fronts (guardian.co.uk, 30 novembre 2010).

Il reste qu'à la différence de l'année passée, la pression diplomatique américaine sur « l'allié » pakistanais doit être remarquée en cette première partie de session. Dans son discours d'ouverture en effet, Rose Gottemoeller a prévenu jeudi 27 janvier 2011 : « *it's time for the members of this body to approve a program of work and get started on FMCT negotiations in the CD. If we cannot find a way to begin these negotiations in the CD, then we will need to consider other options.* » Entamer la négociation d'un FMCT à l'extérieur de l'enceinte de la CD est une de ces options, et une alternative de plus en plus évoquée depuis l'échec de 2009. Il est tout de même intéressant de noter à ce titre le peu d'enthousiasme affiché à Genève par la Chine mais aussi par la Russie à cette idée, considérée comme « contre-productive ».

En tout état de cause, la représentation américaine et un certain nombre d'autres ont appelé à la multiplication des discussions d'experts en marge des réunions de la CD en 2011, sur les éléments critiques d'un futur Traité : définition des termes, champ d'application, vérification. La session devrait donc au moins être marquée par ce travail de réflexion et d'échanges cette année.

Lire aussi :

Zia Mian, A. H. Nayyar, « Playing the Nuclear Game : Pakistan and the FMCT », *Arms Control Today*, avril 2010
http://www.fissilematerials.org/blog/docs/Mian-Nayyar_FINAL_April2.pdf

UNION EUROPEENNE

LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET LE RISQUE NRBC EN EUROPE

La protection des infrastructures critiques (PIC) fait partie du deuxième objectif de la Stratégie de lutte contre le terrorisme adoptée par l'UE en 2005 (Doc.14469/4/50, 30/11/2005). En décembre 2005, le Conseil « Justice et affaires intérieures » demandait à la Commission de proposer un programme de protection des IC. Un programme d'ensemble pour la protection des infrastructures critiques (EPCIP) était adopté par la Commission en décembre 2006 (Com 2006 786) selon une approche « tous risques » (intentionnels et naturels), ainsi qu'une directive sur les infrastructures européennes, en décembre 2008 (voir lien infra). Ce dernier instrument est considéré comme la première étape opérationnelle de l'approche européenne en la matière, qui est donc relativement récente. L'on retrouve, bien que de manière succincte, l'objectif de PIC dans le « programme de Stockholm » endossé par le Conseil de l'UE (décembre 2009).

La directive de 2008 est applicable au secteur énergétique (électricité, pétrole, gaz) et à celui des transports (par route, ferroviaire, aérien, navigation intérieure, hauturier, cabotage et ports). Elle établit un réseau d'information et d'alerte et un processus de normalisation / certification des solutions de sécurité parmi les Etats membres.

S'agissant du risque NRBC, l'action de l'UE s'est renforcée au cours de l'année 2008, aboutissant à l'annonce en juin 2009 par la Commission de la prochaine mise en œuvre d'un « paquet NRBC » de 133 mesures pratiques destinées à harmoniser les politiques des Etats membres. Ce plan d'action était adopté en novembre 2009, assorti d'un budget de 100 millions d'euros (voir *ONP N°43*).

Si l'approche de la Commission revendique également d'être « tous risques » en matière NRBC (« la réaction sera probablement la même, que l'événement NRBC soit accidentel ou intentionnel, d'origine humaine ou non »), il est remarquable que l'objectif affiché du plan d'action NRBC est la protection des populations et non celle des IC. Il n'y a donc pas, à ce jour, d'instrument européen spécifique pour la protection des IC contre le risque NRBC, ni de passerelle identifiée avec l'autre instrument essentiel que constitue dans cette optique le plan d'action de l'UE contre la menace NRBC. Naturellement, les volets prévention et détection de ce plan d'action s'adressent indirectement à la protection de certaines infrastructures. C'est particulièrement le cas pour les installations nucléaires, et ce depuis l'entrée en vigueur du Traité Euratom en 1958, l'une de ses missions génériques étant « l'application de normes de sécurité uniformes » parmi ses Etats membres.



Cette faiblesse relative de l'approche européenne en la matière serait encore assez secondaire si la sécurité des IC contre les risques NRBC était un enjeu généralement partagé par les Etats de l'UE. L'on sait que les instruments mis en place par l'UE jusqu'à présent ne peuvent se substituer à l'action des Etats ni pallier les défaillances des systèmes nationaux de protection. Le dernier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE de lutte contre la prolifération des ADM suggérait cette limite s'agissant de la mise en œuvre effective du « paquet NRBC », laissant entendre que les perceptions nationales du risque sont pour le moins inégales (voir *ONP N°56*). Un rapport de 2010 du *Center for European Policy Studies* sur la protection des IC dans l'UE est encore plus explicite : « *EU member states are still pursuing fragmented CIP policies, and there is still a significant lack of cooperation between national governments and EU institutions in setting up a coordinated emergency response to potential threats. Put another way, the higher risk to which we expose our daily activities is not mirrored by an increased response potential on the part of the EU institutions.* »

En définitive, la sensibilisation des acteurs publics comme privés, l'harmonisation des outils et la coordination des politiques est aujourd'hui l'enjeu principal de ce nouveau chantier de la sécurité sur le territoire des Etats de l'UE.

Définitions

Les infrastructures critiques (IC) ont été définies aux Etats-Unis par le *Patriot Act* en 2001, et en France par le *Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*, en 2006.

La première définition des IC proposée par la Communication de la Commission de décembre 2006 était une tentative de répertoire d'ensemble des installations (voir *ONP N°20*). *A contrario*, la directive européenne du 8 décembre 2008 définit les infrastructures critiques de façon très générale comme « un point, un système ou partie de celui-ci, situé dans les Etats membres, qui est indispensable au maintien des fonctions vitales de la société, de la santé, de la sûreté, de la sécurité et du bien-être économique et social des citoyens, et dont l'arrêt ou la destruction aurait un impact significatif dans un Etat membre du fait de la défaillance de ces fonctions ».

Au titre de la directive, une infrastructure critique est dite européenne dans le cas où l'arrêt ou la destruction de celle-ci « aurait un impact considérable sur deux Etats membres au moins. L'importance de cet impact est évaluée en termes de critères intersectoriels. Cela inclut les effets résultant des dépendances intersectorielles par rapport à d'autres types d'infrastructures. »

http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/fight_against_terrorism/jl0013_en.htm

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

L'état de l'arsenal nucléaire pakistanais

Alors que le Pakistan continue de bloquer le lancement de négociations sur un FMCT (lire article en page 2) à la CD, de nouvelles estimations portent l'arsenal nucléaire du pays à plus de 100 têtes, selon deux rapports récents du *Washington Post* et du *New York Times* fondés sur des sources de renseignement américaines, tous deux en date du 31 janvier 2011.

L'accroissement de l'arsenal pakistanais ne constitue pas une surprise. L'état des forces nucléaires du pays selon le *Bulletin of the Atomic Scientists* de l'année 2009 en indiquait la tendance : « *Although Pakistan's arsenal is clearly increasing, several factors suggest that it may not have reached 100 warheads quite yet.* » Les estimations livrées par le rapport annuel du SIPRI à l'été 2010 faisaient également état de cet accroissement du volume : « *Our conservative estimates are that Pakistan has sixty warheads and could produce 100 nuclear weapons at short notice.* » Entre 70 et 90 armes constituait jusqu'à présent l'estimation la plus partagée. En revanche, si les dernières évaluations sont correctes, la rapidité récente de cette augmentation mérite d'être signalée alors que son rythme est habituellement réputé être constant et régulier.

Autre information qui vient corroborer une possible réévaluation de l'arsenal nucléaire pakistanais, l'*Institute for Science and International Security* (ISIS) a fait paraître mercredi 9 février 2011 des images prises le 15 janvier dernier par le satellite commercial DigitalGlobe. Selon ces dernières, un quatrième réacteur à eau lourde serait en cours de construction sur le site nucléaire de Khushab (à moins de 200 km au sud-ouest d'Islamabad), alors qu'un deuxième réacteur, dont la construction a été entamée sans doute entre 2000 et 2002, pourrait être opérationnel, si l'on en croit, là encore, les images satellitaires sur lesquelles de la vapeur s'échappe des installations de refroidissement du réacteur. Un troisième, lancé en 2006, semble être toujours en construction sur le même site. L'on sait par ailleurs que l'augmentation de la production de plutonium par le Pakistan va de pair avec l'extension de ses capacités de retraitement. Une seconde installation de séparation était déjà décrite comme étant en construction en 2009 au *Pakistan Institute of Nuclear Science and Technology*, à Rawalpindi à quelques kilomètres au sud d'Islamabad.

Quel que soit le niveau réel d'accroissement de l'arsenal nucléaire pakistanais, il est probable qu'il soit aujourd'hui supérieur en volume à celui de l'Inde. Il s'agit d'une volonté affichée par Islamabad dans le cadre de ce qu'il faut bien appeler une course aux armements en Asie du sud alors qu'un déséquilibre en faveur de l'Inde s'affirme aux plans des armements conventionnels comme de la sophistication des systèmes. Dans ce contexte, les analyses selon lesquelles l'arme nucléaire joue au Pakistan le rôle « d'égalisateur psychologique », formule répétée à l'envi en Occident ces temps-ci, semblent un peu schématiques. En tout état de cause, cet état de fait illustre bien le déplacement asiatique des enjeux nucléaires stratégiques à l'œuvre depuis la fin de la Guerre froide.

Cette réalité régionale illustre également l'inadaptation croissante du régime global de non-prolifération nucléaire fondé sur le TNP. Alors que l'objectif d'universalisation du Traité traverse son processus d'examen selon un schéma traditionnel d'appel aux Etats non signataires à rejoindre le dispositif comme Etats non dotés, leur qualité d'Etats possesseurs de l'arme nucléaire en dehors du Traité ne cesse de s'affirmer en parallèle.

Enfin, l'accroissement de l'arsenal pakistanais continue de s'accompagner d'incertitudes s'agissant de sa sécurité, certaines fuites diplomatiques récentes paraissant infirmer le discours officiel des Etats-Unis sur l'absence de risques.

http://isis-online.org/uploads/isis-reports/documents/Fourth_Khushab_Reactor_9Feb2011.pdf

Le Traité New START est entré en vigueur



Crédit photo : Munich Security Conference

Au cours d'une cérémonie tenue en marge de la 47e Conférence de Munich sur la sécurité (voir photo ci-dessus et article en page 2), la secrétaire d'Etat américaine et son homologue russe ont échangé leurs instruments de ratification du Traité New START, qui est donc officiellement en vigueur pour une durée de dix ans depuis le 5 février 2011, aux termes de son article XIV, dix mois après sa signature par les deux pays à Prague (8 avril 2010).

Au passage, selon un abus de langage très commun, le Traité aurait été ratifié par le Sénat américain avant de l'être par la Douma. Si la nuance peut sembler formelle ou doctrinale, en réalité l'adoption d'un Traité par les organes législatifs nationaux pertinents ne présume pas mécaniquement de son entrée en vigueur, le Traité devant encore être ratifié par le pouvoir exécutif. En l'occurrence, l'entrée en vigueur du Traité New START a pu être effective après l'échange des instruments de ratification préalablement signés par les Présidents russe et américain.

Traité New START :

<http://www.state.gov/documents/organization/140035.pdf>

Pour aller plus loin :

Anthony Aust, *Modern Treaty Law and Practice*, 2nd edition, Cambridge, 2007



Vient de paraître

Publié dans la collection « 25 questions décisives » de Armand Colin, *La menace nucléaire*, de Bruno Tertrais (Maître de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique), aborde de manière très didactique l'ensemble des questions stratégiques que pose l'arme nucléaire, arme « terriblement ambivalente » qui a « sans doute contribué à l'absence de guerre entre grandes puissances depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale » tout en étant aujourd'hui « synonyme de menace ou de danger ».

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

Les systèmes de détection et d'alerte avancée chinois : un problème de prolifération potentiel ?

Il peut sembler abusif de s'intéresser aux systèmes de détection et d'alerte avancée chinois dans le cadre d'un observatoire sur la non-prolifération. Ces systèmes s'intègrent en effet dans les architectures de dissuasion des États et ne sont ordinairement pas compris comme des éléments constitutifs de la prolifération. La Chine ne fait bien sûr pas exception, à ceci près que son positionnement à l'égard des États proliférants est parfois ambigu. On peut donc penser que certains d'entre eux pourraient bénéficier de transferts technologiques et de transferts de données relatifs (ou en provenance) de ces systèmes, leur permettant d'affiner considérablement la précision de leurs arsenaux tout en renforçant la résilience.

Les transferts de données pourraient provenir des systèmes de communication et de surveillance satellitaires que la Chine déploie actuellement. Au niveau des systèmes GPS, Pékin commence à mettre en place sa propre architecture autour des satellites Beidou-2. 5 lancements ont eu lieu en 2010 et l'ensemble de la constellation pourrait être opérationnelle en 2020 (35 satellites). A l'instar du GPS américain et du Glonass russe, elle devrait permettre à la Chine de disposer d'un système indépendant, annoncé précis à moins de 10 mètres. Parallèlement, depuis 2007, la Chine a lancé une série de satellites de surveillance optiques et SAR HJ-1 et JB (Yaogan), ces derniers officiellement destinés à des tâches civiles, mais qui participeraient, selon les analyses occidentales, à la détection militaire au dessus du Pacifique. Elle serait également intéressée au développement de drones de très haute altitude, offrant une capacité d'observation proche du satellite mais une vulnérabilité moindre. Parallèlement, les forces armées chinoises disposeraient également de radars de détection transhorizon destinés à la surveillance de l'océan Pacifique. Les récentes analyses présentées par le Département de la défense américain (DoD) estiment que, couplés aux satellites de reconnaissance, ces systèmes devraient lui permettre de structurer des frappes en profondeur, susceptibles notamment de traiter les groupements aéronavals. Développés depuis les années 1950, les radars transhorizons permettent des détections à des distances dépassant les 3000 km. La Chine disposerait d'un vieux radar par ondes de ciel (OTH-B) et en aurait développé un second dans les années 2000, qui couvrirait le Pacifique. Parallèlement, elle aurait mis au point des systèmes par ondes de surface (SW-OTH), qui permettent la détection plus précise sur mer. D'une portée plus restreinte (environ 300 km suivant les conditions extérieures), l'un d'entre eux aurait déjà été déployé autour des détroits de Taiwan et couplé à l'OTH-B.

Il faut néanmoins prendre garde à une instrumentalisation excessive de la menace. On prendra pour exemple le SW-OTH, censé être déployé autour de Taiwan. Cette technologie, qualifiée de mature dans la littérature américaine quand il s'agit d'équipements chinois, est, hors de ce contexte, décrite comme en développement. La capacité de discrimination des systèmes (non militaires) actuels est ainsi limitée, la « surface radar équivalente » détectable étant de plus ou moins 10 000 m², soit la taille d'un pétrolier (à comparer avec la taille d'un chalutier, 100 m²). On peut donc supposer que, contrairement à ce que laisse entendre le DoD, la capacité de discrimination des SW-OTH chinois n'est probablement pas suffisante pour permettre une identification précise des navires hostiles et demeure plus un élément de C2 que de C4. Mais si les systèmes d'alerte chinois ne sont peut-être pas aussi aboutis qu'il est dit, il n'en demeure pas moins qu'ils deviennent un sujet d'intérêt croissant en termes de prolifération. Suffisamment développés, ils pourraient permettre à Pékin d'établir des coopérations stratégiques avec certains proliférants et contribuer à renforcer spectaculairement les capacités de leurs arsenaux. Au même titre que les États-Unis, qui assurent au profit de leurs alliés la fourniture de données GPS intégrées à leurs systèmes de frappe, Pékin pourrait assurer à ses clients l'accès à ce type de données. L'adjonction de GPS dans les ogives de missiles balistiques des proliférants permettrait d'en accroître spectaculairement la précision alors que la disponibilité de données satellitaires régulièrement actualisées permettrait la mise en œuvre de systèmes TERCOM (système de guidage pour les missiles de croisière). Ces services pourraient permettre aux proliférants d'éviter de développer des technologies inertielles évoluées, qui dépassent souvent leurs capacités industrielles. Quant aux technologies radars - au-delà de la problématique des transhorizon à strictement parler -, elles contribuent bien évidemment à renforcer la résilience des arsenaux en limitant leur vulnérabilité aux frappes aériennes. On se rappellera que les États-Unis avaient fortement protesté lors de la vente d'un radar EMS Kolchuga ukrainien à l'Irak, alors que la commercialisation des systèmes de type Flap Lid (associés au S-300) pose un problème militaire pour le moins complexe. On le constate, les champs de proliférations connexes sont nombreux pour tout État qui déciderait de renforcer ses relations avec les pays proliférants.

Financement des systèmes antimissile américains : un point du GAO

Après avoir évoqué dans le dernier Observatoire les difficultés auxquelles les pays européens et l'OTAN risquent d'être confrontés dans la poursuite de leurs programmes antimissiles, il n'est pas inutile de rappeler la publication par le *Government Accountability Office* d'un rapport sur les incertitudes du volet américain du programme. Le GAO rappelle ainsi que celui-ci souffre d'une absence de visibilité financière et d'une intégration imparfaite dans le cycle d'acquisition du Pentagone. Tout aussi préoccupant, le programme semble encore structuré par une logique technologique plutôt que par une définition opérationnelle précise : « *as of January 2011, the combatant commands' more detailed, operationally-relevant, quantifiable metrics had not yet been incorporated into DOD's BMD testing plans. Lack of such metrics inhibits EUCOM's understanding of the operational capabilities and limitations of the integrated BMD system they would have to employ* ». Dans ce contexte, les carences du financement européen de l'ALTMD ne sont sans doute pas aussi problématiques que cela semble être.

<http://www.gao.gov/new.items/d11220.pdf>

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Les enjeux du remplacement de Mottaki par Salehi à la tête de la diplomatie iranienne

Que révèle le remplacement à la tête de la diplomatie iranienne de Manouchehr Mottaki par le chef du programme nucléaire, Ali Akbar Salehi ? Les raisons de ce remaniement sont à rechercher à la croisée des enjeux de politique intérieure, caractérisée par des luttes de pouvoir intenses au plus haut niveau de l'appareil d'Etat (et donc au sein même du camp conservateur), et des enjeux de politique étrangère dont l'épineux dossier nucléaire constitue la pierre angulaire. Alors que le président Ahmadinejad se rapproche de la mi-mandat et que les élections présidentielles de 2013 se profilent à l'horizon, ce dernier semble poursuivre deux objectifs complémentaires : d'une part s'imposer lui et son entourage, comme les principaux représentants de l'aile conservatrice du régime en neutralisant ses principaux concurrents, et d'autre part, renforcer son influence au sein de l'appareil diplomatique iranien dont les véritables leviers sont entre les mains du Guide suprême et de son entourage, lesquels sont restés jusqu'à présent très hostiles à tout accord sur le nucléaire. C'est précisément là que logique de pouvoir et politique nucléaire se trouvent fortement imbriqués : Ahmadinejad sait que la seule façon de maintenir son camp au pouvoir de façon forte et pérenne consiste à parvenir à normaliser les relations de l'Iran avec les Etats-Unis afin de renforcer sa légitimité sur les plans intérieur et extérieur. C'est l'hypothèse d'une telle normalisation portée au crédit d'Ahmadinejad que nombre de factions, réformatrices ou conservatrices, veulent à tout prix éviter. Déjà en octobre 2009, ses adversaires étaient parvenus à mettre en échec l'accord de Genève portant sur le transfert d'une partie substantielle de l'uranium iranien pour qu'il soit enrichi à l'étranger et destiné à alimenter le réacteur de recherche de Téhéran. Ali Larijani et Mir Hossein Musavi, tous deux féroces adversaires d'Ahmadinejad et probables candidats à la présidentielle de 2013, avaient dénoncé le manque de fermeté d'Ahmadinejad sur la question nucléaire suite à cet accord qui, *in fine*, fut rejeté par le Guide.



Ali Akbar Salehi. Crédit photo : ISIS

Toute la stratégie d'Ahmadinejad consiste donc à braver les facteurs de résistance au sein du système politique iranien en devenant le seul acteur de l'exécutif disposant d'un accès privilégié au Guide. Ce faisant, il s'agit pour le Président iranien de créer les conditions favorables afin de faire prévaloir une solution négociée au dossier nucléaire, et de gagner ainsi en prestige aux plans national et international. Dans cette optique, Mottaki devenait pour lui un homme à abattre : poids lourd de l'échiquier politique en raison de ses entrées auprès du Guide (notamment par le biais d'Ali Akbar Velayati, conseiller diplomatique du Guide et tenant d'une posture intransigeante face aux Etats-Unis), également réputé très proche d'Ali Larijani (farouche adversaire d'Ahmadinejad et président conservateur du Parlement iranien, Mottaki avait dirigé sa campagne présidentielle en 2005), Ahmadinejad voyait en lui la menace d'une double concurrence, tout à la fois auprès du Guide mais aussi dans la perspective de 2013. Le soupçonnant d'empêcher tout processus de normalisation et de jouer en faveur du camp Larijani, Ahmadinejad le jugeait responsable du nouveau train de sanctions internationales. Avant que Mottaki n'ait été remplacé en décembre 2010, et afin de le neutraliser, Ahmadinejad avait pris soin de placer entre les mains de ses plus proches collaborateurs certains dossiers diplomatiques sensibles, sorte de diplomatie parallèle qui n'avait pas été sans provoquer la colère du camp Larijani et de l'entourage du Guide. Parmi ces envoyés spéciaux figure Esfandiar Rahim Mashaei, chargé des relations avec le Moyen-Orient. Directeur de cabinet d'Ahmadinejad, Mashaei est également lié à Ahmadinejad par des liens matrimoniaux puisque sa fille a épousé le fils du Président. Très proche collaborateur d'Ahmadinejad et honni par les factions les plus radicales pour ses propos d'amitié à l'égard d'Israël et des Etats-Unis, il semble pressenti pour être le candidat de la faction présidentielle en 2013, alors même que le Guide l'avait enjoint de présenter sa démission lorsque en juillet 2009 Ahmadinejad l'avait nommé vice-président de la République islamique. Tous ces éléments semblent indiquer qu'Ahmadinejad est en train de développer une stratégie d'accaparement des principaux postes de l'exécutif au profit de ses partisans tout en essayant de braver les éléments les plus radicaux du régime afin de créer les conditions favorables à l'obtention d'une solution négociée au dossier nucléaire.

La nomination d'Ali Akbar Salehi au poste de ministre des affaires étrangères s'inscrit dans cette double dynamique. Diplômé du très réputé *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), ancien ambassadeur auprès de l'AIEA, directeur de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, Salehi présente pour la communauté internationale l'avantage d'être un interlocuteur tout à la fois légitime et modéré quant au dossier nucléaire. Il est à cet égard assez remarquable qu'Ahmadinejad ait pu nommer à la tête de la diplomatie iranienne celui-là même qui avait été l'artisan de la signature du protocole additionnel en 2003, et qui pour cette raison avait été renvoyé par Ahmadinejad dès qu'il fut élu président en 2005. Ce remaniement montre également qu'Ahmadinejad semble avoir choisi d'ignorer les tendances les plus radicales du régime afin de placer le dossier nucléaire au cœur de l'agenda diplomatique iranien. Toutefois, la prudence reste de mise dans la mesure où la nomination de Salehi ne fut ratifiée que par 146 voix sur 290 sièges (60 voix contre, 35 abstentions), révélant encore une fois la très grande division des élites politiques iraniennes quant à l'opportunité d'une normalisation des relations avec l'Occident. La nomination de Salehi à la tête de la diplomatie iranienne pourrait cependant inaugurer un changement de ton si ce n'est de substance sur le dossier nucléaire. Reste à savoir si Ahmadinejad parviendra à imposer sa vision auprès du Guide afin de faire taire les luttes de factions au profit de décisions courageuses et durables.

Par Benjamin Sanchez, Doctorant allocataire de recherche, Fondation pour la Recherche Stratégique

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

LES ARMES BIOLOGIQUES ET LA CIAB

Daniel Riche, Patrice Binder, *Les armes chimiques et biologiques*, l'Archipel, Paris, 2011, 420 p.

L'ouvrage de référence sur les armes chimiques et biologiques de Daniel Riche et Patrice Binder vient d'être réédité (1^{ère} édition en 1983). Les risques que font peser ces armes restent importants, et de nouvelles menaces liées aux avancées dans différents domaines de la biotechnologie émergent. La Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques (CIAB), entrée en vigueur en 1975, est quant à elle toujours dénuée de mécanisme de vérification. Autant de raisons qui justifient cette réédition revue et augmentée d'un ouvrage aussi complet qu'accessible.

Entre autres sujets, ce livre propose une couverture exhaustive des efforts de non-prolifération et désarmement biologiques. Colonne vertébrale de ce dispositif, la CIAB y est analysée en détail. On retiendra que la rapidité (3 ans) avec laquelle cet accord a été finalisé a participé de sa faiblesse relative. Pour aboutir, les négociateurs ont notamment dû faire l'impasse sur un régime de vérification efficace. La seule procédure de saisine du Conseil de sécurité en cas de violation manifeste (jamais mise en œuvre) ne suffit pas à garantir la crédibilité de la Convention. Les Conférences d'examen quinquennales, prévues afin de maintenir le champ de la CIAB en adéquation avec les avancées technologiques, ont abouti à des progrès dans la mise en œuvre des obligations de la Convention, pour pallier notamment le risque terroriste, mais n'ont pas, à ce jour, permis de surmonter les obstacles à la définition d'un protocole de vérification fiable.

Le dernier chapitre propose un certain nombre de pistes concernant les menaces émergentes, dont on retiendra deux phénomènes. D'abord, les progrès considérables des dernières années de la biologie, en matière de génie génétique notamment, ont donné lieu au développement d'un grand nombre de technologies duales. Ainsi, les industries pharmaceutiques, agroalimentaires, cosmétiques manipulent les gènes de quantités de micro-organismes. Autant de savoir-faire qui pourraient être mobilisés à des fins offensives. On citera par exemple les techniques de transfert de gènes. De même, la biologie synthétique ouvre aujourd'hui des possibilités considérables. L'accessibilité des matériels et techniques nécessaires a progressé de manière spectaculaire, avec comme corollaire la prolifération de laboratoires « à domicile », autorisant des recherches de plus en plus poussées, en dehors de toute supervision. Ce phénomène est favorisé par les échanges que permet internet, et si l'on peut supposer qu'une très large majorité de ceux que l'on appelle les *biohackers* cherchent à mettre au point des molécules innovantes, on ne peut ignorer les risques qu'il induit.

Jez Littlewood, « The verification debate in the Biological and Toxin Weapons Convention in 2011 », *Disarmament Forum*, Three, 2010, pp. 15-25

La septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (CIAB) de décembre 2011 va inévitablement poser la question du débat autour de la vérification. En vigueur depuis 1975, la Convention ne dispose toujours pas d'un régime de vérification. Les progrès enregistrés au cours des Conférences d'examen successives ont été uniquement incrémentaux, et la seule occurrence d'une approche holistique (les négociations sur un Protocole à la Convention de 1995 à 2001) n'a pas abouti.

J. Littlewood identifie une cause principale à cet état de fait : les armes biologiques ne sont pas perçues comme une menace suffisamment aiguë pour qu'un Etat ou groupe d'Etats ne prenne l'initiative de piloter un effort de relance des négociations autour de la vérification de la Convention. Ceci n'implique pas non plus que le régime international d'interdiction soit sur le point de s'effondrer. La septième Conférence d'examen n'est pas, en cela, un moment décisif.

Les Etats-Unis continuent de refuser d'ouvrir des négociations sur un protocole de vérification, comme l'indique leur stratégie de lutte contre la menace biologique de 2009, alors qu'un certain nombre de Parties comme des Etats membres de l'UE ou la Russie insistent sur la nécessité d'un accord juridiquement contraignant. Dans ce cadre, il ne serait pas prudent de remettre l'idée du Protocole sur la table des négociations. Cela ne signifie pas que les choses n'ont pas évolué pour autant par rapport aux dernières Conférences d'examen. Diverses propositions de renforcement de la Convention, qui ne requerraient pas de retour à la négociation, ont été formulées par des Etats parties et des membres de la société civile. Certaines pourraient reprendre des éléments de la stratégie américaine de 2009.

J. Littlewood distingue une piste de réflexion en particulier pour la Conférence d'examen de décembre prochain. Il s'agirait de privilégier une approche basée sur des garanties de conformité plutôt que sur la vérification, comme cela avait été proposé par le Canada en 1991. Dans un tel cadre, reposant essentiellement sur des mesures de confiance, les Etats parties devraient démontrer qu'ils respectent leurs engagements vis-à-vis de la Convention. Le recours à des vérifications ponctuelles n'interviendrait que dans des situations particulières.

A lire aussi

Sur la position américaine vis-à-vis de la CIAB et les enjeux de la septième Conférence d'examen : Jonathan B. Tucker, « Is Washington prepared to lead at the BWC Review Conference », *Arms Control Today*, Jan-Feb 2011.
http://www.armscontrol.org/act/2011_01-02/Tucker

Sur les négociations du Protocole de 1994-2001 : Donald A. Mahley, « A Personal Assessment of the BWC Protocol Negotiations », *The CBW Conventions Bulletin*, n°86, Feb. 2010.
<http://www.sussex.ac.uk/Units/spru/hsp/documents/CBWC86.pdf>

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

“Iran Primer II : the Nuclear Controversy”

Le Woodrow Wilson Center propose sur son site internet la retransmission vidéo d'un séminaire tenu le 13 janvier 2011 sur le programme nucléaire iranien. C'était le deuxième événement d'un cycle de conférences articulé autour du livre *The Iran Primer* (voir encadré). Trois des auteurs du livre sont intervenus.

Selon David Albright (*Institute for Science and International Security*), les sanctions infligées à l'Iran, en sus des régimes de contrôle des exportations, impactent significativement le rythme de développement de son programme nucléaire, de même que les efforts entrepris par des services de renseignement étrangers. Les sanctions pourraient néanmoins être améliorées, essentiellement par une participation active de la Chine. Michael Elleman (*International Institute for Strategic Studies*) a repris les conclusions d'une étude de l'IISS sur les capacités balistiques de l'Iran, mettant en évidence les progrès réguliers de l'industrie iranienne, y compris dans le domaine des propergols solides, tout en soulignant la relative inutilité militaire de ces engins sans une tête nucléaire suffisamment miniaturisée pour être emportée. Michael Adler (*W. Wilson Center*) a conclu en revenant sur la chronologie des négociations internationales sur le programme nucléaire iranien.

La vidéo de la conférence est en accès libre et gratuit sur le site du W. Wilson Center : http://www.wilsoncenter.org/index.cfm?fuseaction=events.event_summary&event_id=645559

The Iran Primer est un ouvrage collectif, à l'initiative du *U.S. Institute of Peace* et piloté par le *W. Wilson Center*, rassemblant vingt *think tanks* et huit universités, ainsi que des responsables des affaires iraniennes au sein des administrations américaines successives depuis 1979. Ce travail vise à fournir un éclairage objectif et informé sur les principales problématiques qui touchent la République islamique. Il est intégralement consultable en ligne, et présente la particularité d'être mis à jour très régulièrement.

<http://iranprimer.usip.org/>

« Le renoncement à l'arme nucléaire »

Benoît Pelopidas, *Postdoctoral Fellow* au CNS de Monterey, est intervenu au CERI le 11 janvier 2011 sur l'incidence des garanties positives de sécurité sur le renoncement aux armes nucléaires. Il a procédé à une évaluation comparative de l'hypothèse selon laquelle la dissuasion nucléaire étendue serait une condition dudit renoncement.

Cette hypothèse a des implications politiques considérables : le désarmement d'un Etat pourvoyeur de garanties positives de sécurité aurait un impact négatif sur la non-prolifération, dès lors que la réduction de son arsenal pourrait obérer sa capacité à maintenir une dissuasion nucléaire élargie crédible. Rappelons que la NPR de 2010 a réaffirmé que l'arsenal nucléaire américain est en partie dimensionné par les garanties positives de sécurité qu'il étaye. Cette corrélation peut être illustrée par deux types d'exemples. La Corée du Sud a renoncé à ses ambitions nucléaires militaires et rejoint le TNP en 1975 alors qu'elle bénéficiait de la protection nucléaire des Etats-Unis ; Israël a décidé de se doter d'armes nucléaires à la fin des années 1950, alors qu'elle n'a pas reçu ce type de garantie positive de sécurité.

Mais d'autres exemples ne vont pas dans le même sens. L'Afrique du Sud, dotée d'un arsenal opérationnel dans les années 1980, y a renoncé sans jamais avoir bénéficié d'assurances autres que celles du TNP. De même pour l'Ukraine, à la dissolution de l'Union soviétique. A l'issue d'une étude historique comparée, on peut donc établir que la dissuasion étendue n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante au renoncement à l'arme nucléaire.

La persistance de cette vision tient, selon B. Pelopidas, à une série d'hypothèses fragiles : la demande de dissuasion étendue serait toujours présente, les armes nucléaires seraient exclusivement défensives, la prolifération serait exclusivement motivée par des perceptions de sécurité, et une causalité unique pourrait être déduite d'une corrélation.

AGENDA

CONFÉRENCES

18-20/03/2011 : « *Chemical weapons disarmament and the future of the OPCW* », Wilton Park onference. Contact : sandry.koo@wiltonpark.org.uk

04-06/04/2011 : « *PONI Spring Conference* », CSIS, Nevada Support Facility, Las Vegas Nevada. Informations et inscriptions : <http://csis.org/event/poni-2011-spring-conference>

11-12/04/2011 : « *The OPCW's Contribution in the Sphere of Security and Non-proliferation* », La Haye, OIAC

EVENEMENTS

01/04/2011 : Fin de la première partie de la session 2011 de la Conférence du désarmement, Genève

11-15/04/2011 : Comité préparatoire à la Conférence d'examen de la CIAB, Genève

04-22/04/2011 : Session 2011 de la Commission du désarmement des Nations unies

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération et l'actualité hebdomadaire de la non-prolifération et du désarmement sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hauteouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr